BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2011

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

Séries: L-ES

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures

SÉRIE L : coef. 4 SÉRIE ES : coef. 5

Les calculatrices ne sont pas autorisées

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Le candidat doit traiter UN des trois sujets de géographie de la première partie et UN des deux sujets d'histoire de la deuxième partie

Épreuve : HISTOIRE - GÉOGRAPHIE Repère : 11HGLEAS1 Page : 1/9

GÉOGRAPHIE

Le candidat choisit UN des trois sujets proposés.

SUJET I. COMPOSITION

La façade Atlantique : espace majeur de la puissance nord-américaine.

SUJET II. COMPOSITION

La Méditerranée: une interface Nord-Sud.

SUJET III. ÉTUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE

L'espace rhénan au cœur de la puissance européenne.

Liste des documents:

Document $n^{\circ} 1$: le Rhin, un axe structurant du territoire européen.

Document $n^{\circ} 2$: le port de Rotterdam.

Document n° 3 : extraits du site internet de la société de transport ferroviaire suisse SBB CFF FFS Cargo.

Document $n^{\circ} 4$: la gestion durable du Rhin.

Document n° 5 : fonctions internationales des Etats et métropoles de l'Europe rhénane.

Questions

Première partie

Analysez l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

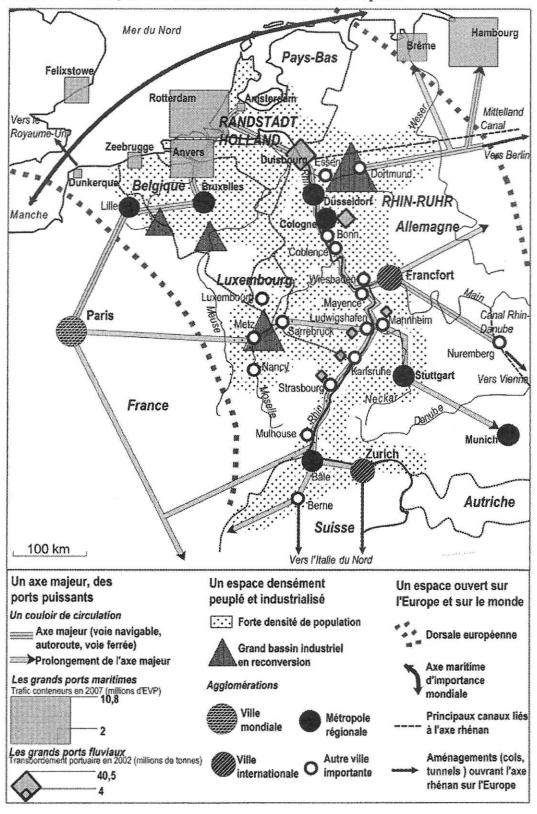
- 1. Comment l'espace rhénan est-il connecté au reste de l'Europe et au monde (documents 1, 2 et 3) ?
- 2. Quelles sont les caractéristiques des métropoles de l'Europe rhénane (documents 1, 2 et 5) ?
- 3. Relevez les informations qui témoignent du rayonnement international de l'Europe rhénane (documents 1et 5).
- 4. Quelles sont les conséquences de la concentration des hommes et des activités dans l'espace rhénan (documents 1 et 4) ?

Deuxième partie

À l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de vos connaissances, rédigez une réponse organisée au sujet : L'espace rhénan au cœur de la puissance européenne.

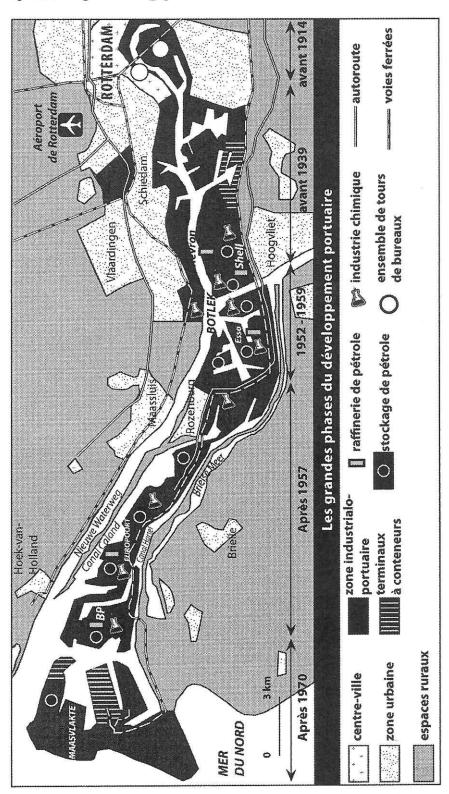
Épreuve : HISTOIRE - GÉOGRAPHIE	Repère: 11HGLEAS1	Page : 2/9

Document 1 : le Rhin, un axe structurant du territoire européen.



Document 2 : le port de Rotterdam

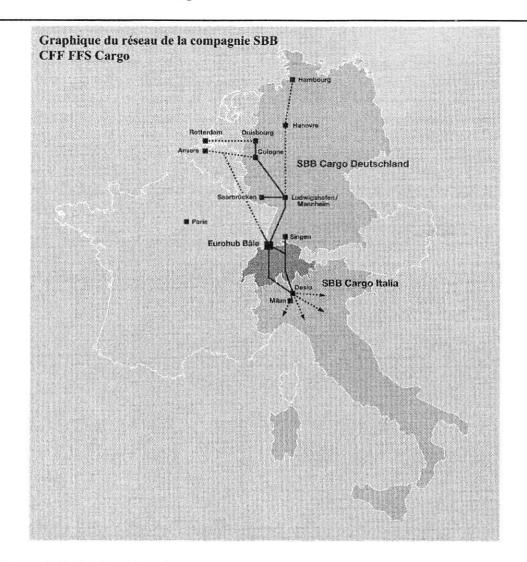
À l'embouchure du Rhin, le port de Rotterdam est le troisième port de commerce du monde, après Shanghai et Singapour.



Source : d'après la Documentation photographique, n° 8044

Épreuve : HISTOIRE - GÉOGRAPHIE Repère : 11HGLEAS1 Page : 4/9

Document 3 : extraits du site internet de la société de transport ferroviaire suisse SBB CFF FFS Cargo.



Transport d'acier de Rotterdam à Brescia (Italie)

Le fournisseur de services et de produits d'acier finlandais Ruukki accorde sa confiance à CFF Cargo. L'opérateur de fret ferroviaire suisse transférera ainsi 40 000 tonnes d'acier par an de la route au rail, réduisant l'impact annuel sur l'environnement de 2 400 tonnes de CO2.

Ruukki a attribué le contrat à CFF Cargo qui se chargera de transporter les produits d'acier de Rotterdam à San Zeno près de Brescia. Ruukki, fournisseur de produits métalliques leader dans les pays scandinaves, la mer Baltique et la région de Saint-Pétersbourg, expédie des bobines, plaques, tuyaux et feuilles en acier de la Finlande à Rotterdam. La cargaison est déchargée dans le port de Rotterdam par Gevelco DistriPort, membre du Broekman Group, et transférée sur le rail. L'acier est ensuite transporté de Rotterdam à Cologne par Veolia, le partenaire de CFF Cargo. A Cologne, la marchandise rejoint la connexion directe par navette de CFF Cargo avec l'Italie. La plate-forme de Brescia devient ainsi la plaque tournante du transfert de l'acier sur la route, jusqu'à sa destination finale.

Des temps de transport rapides sur l'axe Nord-Sud

CFF Cargo a ajouté le port de Rotterdam à son réseau international existant de wagons complets et de fret porte-à-porte en mai 2007. Ceci permet de proposer des temps de transport rapides. Les marchandises qui quittent Rotterdam le jour A parviennent ainsi déjà à leur destination finale en Italie ou en Suisse le jour C.

Source: http://www.sbbcargo.com/fr le 2.07.2008

Épreuve : **HISTOIRE - GÉOGRAPHIE** Repère : **11HGLEAS1** Page : 5/9

Document 4: la gestion durable du Rhin.

La Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) et le comité de coordination se réunissent à l'invitation du gouvernement néerlandais les 3 et 4 juillet 2007, à Amsterdam, pour se consulter sur la poursuite de leurs travaux de protection efficace des eaux dans le bassin du Rhin.Y sont représentés la Suisse, l'Autriche, le Liechstenstein, l'Allemagne, la France, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, ainsi que la Commission européenne. La coopération sur le Rhin, le fleuve le plus exploité d'Europe, vise à atteindre en premier lieu le bon état de la qualité des eaux en tenant compte des multiples usages qui s'appliquent au fleuve, comme la production d'eau potable, la navigation intérieure, la production énergétique et le tourisme. Les principaux sujets à traiter dans le cadre de cette conférence sont : l'amélioration de la qualité des eaux, la préservation des habitats des espèces piscicoles, le rétablissement de la continuité fluviale pour les poissons migrateurs (...) Les évènements climatiques extrêmes observés au cours des dernières années engagent à mettre en place des stratégies d'adaptation de la gestion des eaux, et ce autant en période de crue qu'en période d'étiage.

Source : communiqué de presse de la CIPR, 3 juillet 2007

Épreuve : **HISTOIRE - GÉOGRAPHIE** Repère : **11HGLEAS1** Page : 6/9

Document 5 : fonctions internationales des États et métropoles de l'Europe rhénane.

	Sièges sociaux de grandes firmes occupant les premiers rangs mondiaux dans leur secteur	Sièges d'institutions européennes et internationales
Allemagne rhénane	Bosch, équipement automobile, à Francfort Daimler, automobile, à Stuttgart BASF, chimie, à Ludwigshafen Bayer, chimie, à Leverkusen Thyssen Krupp, équipements électriques et électrotechnique, à Düsseldorf	Francfort : BCE (Banque centrale européenne)
Belgique		Bruxelles : OTAN, Commission européenne
France rhénane		Strasbourg : Parlement européen, Conseil de l'Europe, Cour européenne des droits de l'Homme
Luxembourg	Arcelor-Mittal, métallurgie, à Luxembourg	Luxembourg : Cour de justice européenne
Pays-Bas	Unilever, produits de consommation, à Rotterdam Royal-Dutch Schell, produits pétroliers, à La Haye EADS, aéronautique, à Amsterdam Schipol	La Haye : Tribunal pénal international
Suisse	Novartis, produits pharmaceutiques, à Bâle Nestlé, agroalimentaire	Lausanne : OMC, Comité international olympique Genève : CNUCED, OMS, HCR (organismes rattachés à l'ONU) et Croix-Rouge

Sources: Eurostat, La Documentation française.

Epicuve: HISTOIRE - GEOGRAPHIE Repere: THGLEAST Page: //9	Épreuve : HISTOIRE - GÉOGRAPHIE	Repère: 11HGLEAS1	Page: 7/9
---	---------------------------------	-------------------	-----------

Deuxième partie

HISTOIRE

COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT D'HISTOIRE

Le candidat choisit UN des deux sujets proposés. Il répond aux questions posées.

SHIET I

Extraits du discours à l'ONU, le 29 janvier 2007, de Mme Simone Veil présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, à l'occasion de la Journée internationale de commémoration dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

(...) La guerre venait de finir, mais la France avait été libérée depuis des mois. Il y avait eu des procès contre ceux qui avaient collaboré avec les Allemands, mais la majorité des Français et le gouvernement voulaient oublier le passé. Personne n'avait envie d'entendre parler de la déportation, de ce que nous avions vu et vécu. (...)

Alors que nous avions fait le vœu si souvent exprimé, du « plus jamais ça », nos mises en garde sont restées vaines. Après les massacres du Cambodge, c'est l'Afrique qui, depuis plus de dix ans, paie le plus lourd tribut à la folie génocidaire. Après le Rwanda, nous voyons au Darfour semer la mort et la désolation. (...) Pour moi qui préside, depuis déjà quatre ans, le fonds des victimes de crimes contre l'humanité mis en place par la Cour pénale internationale de La Haye, je m'interroge sur ce qu'il est possible de faire pour arrêter ces crimes, ces violences, avec les déplacements dramatiques de population que cela entraîne (...).

Je ne peux manquer d'évoquer à présent les nouveaux négationnistes qui nient la réalité de la Shoah et appellent à la destruction d'Israël. (...).

Face à la question de la mémoire de la Shoah et à celle de l'existence de l'État d'Israël, la communauté internationale comme nos États doivent assumer leurs responsabilités. Ils doivent aussi les prendre contre les autres génocides, qui doivent être identifiés et dont les victimes doivent être entendues. Ceux qui ont commis ou commettent des crimes de masse doivent être jugés et sanctionnés (...)

Au-delà des États et des institutions, il reste la part de responsabilité qui incombe à chacun et je tiens à vous donner un exemple qui me tient à cœur. Le 18 janvier dernier, sur ma proposition, le président de la République française, Jacques Chirac, a rendu, au Panthéon, hommage aux Justes de France. (...) À l'exemple des Justes, je veux croire que la force morale et la conscience individuelle peuvent l'emporter.

En conclusion, et en me réjouissant que vendredi dernier, la résolution condamnant la négation de l'Holocauste ait été aussi pleinement approuvée, je forme les vœux les plus ardents pour que cette journée décidée par les Nations Unies inspire à tous les dirigeants, à tous les hommes et femmes de par le monde, le respect de l'autre, le rejet de la violence, de l'antisémitisme, du racisme et de la haine.

Je souhaite solennellement vous redire que la Shoah est « notre » mémoire et « votre » héritage.

Questions:

- 1. Rappelez ce qu'est l'« Holocauste ».
- 2. À quels titres Simone Veil prononce-t-elle ce discours et pourquoi devant cette assemblée?
- 3. Énumérez, en vous appuyant sur le texte, tous ceux qui peuvent être concernés par la création d'une « journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste » et dites pourquoi.
- 4. Retrouvez dans ce document des éléments de l'évolution, en France, de la mémoire de l'extermination des juifs.

Épreuve : HISTOIRE - GÉOGRAPHIE	Repère: 11HGLEAS1	Page: 8/9
---------------------------------	-------------------	-----------

SUJET II

Vingt ans après les traités de Rome, un bilan.

Négociés en six mois, sur la base il est vrai d'un excellent travail préalable élaboré par des experts, les traités de Rome virent le jour dans des conditions que les plus optimistes n'osaient espérer.

Ils furent surtout le fruit d'une forte volonté politique partagée par les six chancelleries des pays membres. Il apparaissait alors vital de prendre rapidement des initiatives nouvelles si l'on ne voulait pas condamner à mort l'unité européenne, blessée deux ans auparavant par l'échec de la Communauté européenne de défense, conçue à la hâte et sans doute historiquement prématurée. En sorte que la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) demeurait son seul support, artificiel et fragile (...) Cette intégration de deux secteurs économiques seulement était une conception trop élitiste pour atteindre l'opinion publique dans ses profondeurs. Leur valeur de symbole se dégradait au fur et à mesure qu'ils apparaissaient de moins en moins comme les facteurs principaux de la puissance économique et militaire au profit des domaines du nucléaire, de l'électronique et du spatial.

C'est ainsi que naquit l'idée de la communauté atomique qui, combinée à celle du charbon, aurait préfiguré celle de l'énergie (...) Peu à peu, au cours de la négociation, la CEE prit le pas sur l'Euratom et devait en effet se révéler plus féconde. Elle allait pourtant à l'encontre de nos vieux démons protectionnistes. (...)

Au crédit de ces vingt ans, il faut porter la libération des échanges, leur considérable progression, l'interdépendance croissante de nos économies, le haut niveau de leur expansion. Tout ceci favorisé, sans doute, par la haute conjoncture mondiale jusqu'en 1973.

La communauté n'en finit pas de se réaliser : les politiques communes conjoncturelle, industrielle, régionale ou sociale en sont encore aux balbutiements. Celles de l'énergie et de la monnaie ne sont même pas encore amorcées, ce qui est proprement aberrant dans la mesure où elles intéressent des domaines qui sont à la racine de la crise actuelle (...) La faiblesse des institutions est notoire. Leur sens a été dénaturé peu à peu : impuissance de la Commission, insuffisance du contrôle démocratique, paralysie du Conseil des ministres due à son intermittence et à la règle de l'unanimité. (...)

Enfin, et surtout, elle ne débouche pas sur une communauté politique. C'était là son ambition majeure. Ce géant économique est un nain politique. Ce qui ne pourra durer longtemps sans compromettre l'ensemble de l'entreprise. Car, à bien y réfléchir, c'est la politique qui unit, alors que l'économie divise et transforme les querelles d'intérêts en affrontements nationaux. Là est la plus lourde hypothèque qui pèse sur l'avenir de la Communauté et obscurcit singulièrement son horizon.

Extraits de l'article de Maurice Faure, Un pari audacieux, dans *Le Monde*, 25 mars 1977. Cité dans la <u>Documentation photographique</u>, *L'Europe en chantier 1945-1990*, n° 6105, février 1990.

Questions:

- 1. Quelles étapes ont précédé la signature des traités de Rome ? Dans quel contexte ?
- 2. En France, qui s'opposait à la Communauté européenne de défense et pourquoi ?
- Quel bilan des vingt premières années de la construction européenne est dressé en matière économique, sociale et politique? Relevez les propos de l'auteur et illustrezles à l'aide de vos connaissances.
- 4. L'expression « ce géant économique est un nain politique » est-elle encore d'actualité ? Justifiez votre réponse par des exemples précis postérieurs à la date du document.

Épreuve : **HISTOIRE - GÉOGRAPHIE** Repère : **11HGLEAS1** Page : 9/9